



03

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Uturoa, le 03/06/2024

À l'attention des parents d'élèves,

INSCRIPTIONS AU LP D'UTUROA ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

Elles concernent les élèves entrants en seconde Bac Pro et en 1^{ère} année de CAP.

ELEVES DE HUAHINE	Mardi 2 juillet	8h00-12h00 / 13h00-16h00	Collège de Huahine
ELEVES DE BORA	Mercredi 3 juillet	8h00-12h00 / 13h00-16h00	Collège de Bora
ELEVES DE RAIATEA	Jeudi 4 juillet	7h30-12h00 / 13h00-16h00	LP de Raiatea
ELEVES DE TAHAA	Vendredi 5 juillet	8h00-12h00 / 13h00-15h30	Collège de Tahaa

- Dossier à rendre complet, aucune photocopie ne sera faite sur place
- Présence du responsable légal indispensable
- Pour les internes : obligation d'avoir un correspondant habitant sur RAIATEA et motorisé.
- Le correspondant pourra venir signer sa fiche d'engagement au LP directement.
 - **Un élève sans correspondant ne sera pas accepté à l'internat** (pas de nom fictif!!)
- Une **allocation de livres scolaires (ALS)** sera versée automatiquement à tous les élèves boursiers régulièrement inscrits et présents le 1er novembre : 1300 fcp pour un élève de CAP et 3700 fcp pour un élève de Bac Pro. 5000 Fcp d'indemnité trousseau pour tous les boursiers.
- **EPI (Équipement de protection individuelle)** : Les parents doivent se présenter à l'inscription avec leur enfant. Des mesures seront prises afin de connaître la taille des vêtements et des chaussures de sécurité. Les élèves de CAP et de Bac Pro sections industrielles devront avoir leurs **EPI (Équipements de sécurité ateliers et équipements)** avec eux pendant toute l'année scolaire (ateliers + stages). Les élèves sont entièrement responsables de leurs affaires. Les EPI sont commandés par le lycée et remis à chaque élève à la rentrée. Le montant des EPI (voir au dos) sera à régler à la rentrée scolaire d'août par les familles. **Une facture vous sera adressée par le service intendance du lycée. En cas de difficulté, les familles demandent une aide au fonds social lycéen (FSL).**
- **Demande d'aide à l'équipement et de Fonds Social** : venir avec un justificatif de revenus et le complément familial
- Adhésion FSE : 2000 Fcp, en liquide ou par chèque

Nous comptons sur vous pour arriver avec vos dossiers complets et déjà remplis au mieux.

Cordialement, Les CPE